

INS **EA** MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 21 novembre 2024**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET FIXATION DE
L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Délibération n°DELIB_01_ADM_24_11_21_OJ_CR

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024 .

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21 ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L 759-1 à 9
- La délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- L'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 10 octobre 2023 ;
- Le règlement intérieur de l'établissement.

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour a été adressé avec la convocation à la présente séance le 8 novembre 2024, par le Président aux membres du Conseil d'administration. Les points suivants sont soumis à examen et adoption :

- DÉLIB 1 Ordre du jour et compte-rendu de séance 04/07/24
- DELIB 2 Règlement intérieur INSEAMM
- DELIB 3 Règlement utilisation véhicules
- DELIB 4 Aide à la publication -journal
- DELIB 5 Demande de subvention Transmission sur le territoire marseillais »
- DELIB 6 Demande de subvention « cordées »
- DELIB 7 Adhésion centrale d'achat CANUT
- DELIB 8 Ouverture anticipée crédit d'investissement
- DELIB 9 Droits d'inscription et Tarifs
- DELIB 10 Grand prix d'excellence du conservatoire0201
- DELIB 11 Décision modificative n°2
- DELIB 12 DOB et ROB 2025
- DELIB 13 Pass' port loisirs culture
- DELIB 14 Astreintes
- DELIB 15 Recrutement emplois non permanents
- DELIB 16 Accréditation 2024-2029
- INFO 17 Dématérialisation du CA
- INFO 18 Fongibles crédits
- Questions diverses

M. M^{me} CATROS est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de séance du 4 juillet 2024.

Article 2 : De valider l'ordre du jour de la séance et de désigner le secrétaire de séance.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 |
| Nombre de membres présents | 19 |
| Nombre de suffrage exprimés | 20 |
| Votes pour | 20 |
| Votes contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21/11/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 22/11/24

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20241121-CA2421121_OJCR-DE
Reçu le 21/11/2024

